

# 51<sup>è</sup> RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

## **REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**

Version du 19/01/2025

### 9 et 10 Mai 2025

Le 51<sup>ème</sup> rallye de Dieppe Normandie  
Compte pour :

**4<sup>ème</sup> Manche du Championnat de France des Rallyes  
2<sup>ème</sup> Division**

**Coupe de France des Rallyes Coefficient 4**

**Championnat de la Ligue de Normandie**



# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER 51<sup>e</sup> RALLYE DE DIEPPE - NORMANDIE

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2025 et le règlement du Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division 2025. Tous les articles non repris en totalité ou partiellement dans ce règlement sont conformes aux articles de ces différents règlements.*

## PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 24 février 2025	8h00	Parution du règlement et ouverture des engagements	www.dieppe-rallye.com
Lundi 28 avril 2025	Minuit	Clôture des engagements	
Samedi 3 mai 2025	8h00	Publication de la liste des engagés et des Horaires de convocation aux vérifications Techniques	<a href="http://www.dieppe-rallye.com">www.dieppe-rallye.com</a>
	8h30-16h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et <b>Vérifications administratives obligatoires</b>	Bar Restaurant chez Loulou 3 route de la Mer
	9h00-18h00	Reconnaitances Session 1	76590 Belmesnil
Dimanche 4 mai 2025	8h30–14h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et <b>Vérifications administratives obligatoires</b>	Bar Restaurant chez Loulou 3 route de la Mer
	8h30-18h00	Reconnaitances Session 2	76590 Belmesnil
Jeudi 8 mai 2025	8h30–16h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et <b>Vérifications administratives obligatoires</b>	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	8h30-18h00	Reconnaitances Session 3	
Vendredi 9 mai 2025	8h30-12h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et <b>Vérifications administratives obligatoires</b>	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	8h30-17h00	Reconnaitances Session 4	
	9h00-13h00	Base d'essai	Tourville sur Arques
	9h00-17h00	Vérifications techniques obligatoires	Hippodrome de Dieppe
	9h00-17h00	Permanence du responsable des Vérifications administratives	76370 Rouxmesnil-Bouteilles Hippodrome de Dieppe
	A partir de 9h30	Mise en place du parc de Départ (gardé du vendredi 10h au Dimanche 0h00)	76370 Rouxmesnil-Bouteilles Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles

Vendredi 9 mai 2025	15h00	1 <sup>ère</sup> Réunion du collège des commissaires Sportifs	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	16h30	Réunion et formation des chronométreurs	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	17h00	Briefing de la direction de course	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	<b>17h00</b>	<b>Conférence de Presse</b>	<b>Hippodrome de Dieppe</b> <b>76370 Rouxmesnil-Bouteilles</b>
	17h30	Briefing des voitures officielles	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	17h45	Publication des heures et ordre de départ De la 1 <sup>ère</sup> étape	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	19h00	Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape Pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	20h48	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape Pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	Samedi 10 mai 2025	00h30	Publication des heures et ordre des départs De la 2 <sup>ème</sup> étape
Samedi 10 mai 2025	9h30	Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape Pour le 1 <sup>er</sup> concurrent VHC	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	17h28	Arrivée du 1 <sup>er</sup> concurrent VHC au Parc de repositionnement au Ch8A qui juge l'arrivée du rallye	Hippodrome de Dieppe 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
	18h42	Podium d'arrivée et remise des prix avec Pointage obligatoire au CH8D	Place Nationale 76200 Dieppe
		Vérifications finales à l'issue du podium Taux horaire de la main d'œuvre 60 € TTC	Concession KIA 76370 Rouxmesnil-Bouteilles

## LIEUX - ADRESSES DU RALLYE

Parc de regroupement	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Parc d'assistance	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Parc plateaux OBLIGATOIRE	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Parc fermé et Parc de départ	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Salle de Presse	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
PC Course, Collège, Organisation	Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Remise des prix et Parc d'arrivée	Place Nationale – 76200 Dieppe
Vérifications techniques	Hippodrome de Dieppe – 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Vérifications administratifs	Bar Restaurant chez Loulou – 76590 Belmesnil
	Hippodrome de Dieppe – 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
Distribution des carnets d'itinéraire	Bar Restaurant chez Loulou – 76590 Belmesnil
	Hippodrome de Dieppe – 76370 Rouxmesnil-Bouteilles

**NOTA** : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de Dieppe Rallye :

[www.dieppe-rallye.com](http://www.dieppe-rallye.com)

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 09 et 10 Mai 2025, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe et l'ensemble des communes traversées, un rallye dénommé :

### 51<sup>è</sup> RALLYE DE DIEPPE – NORMANDIE

Ce rallye sera suivi du rallye dénommé ci-dessous :

### 20<sup>ème</sup> RALLYE VHC DIEPPE-NORMANDIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **225** en date du 13 Mars 2025.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### Organisateur Technique

Nom	: Dieppe-Rallye .....
Adresse	: Parking de la Barre 8 Rue Claude Groulard 76200 Dieppe .....
Téléphone	: <b>06 69 47 98 45</b> .....
Email	: <a href="mailto:dieppe-rallye@orange.fr">dieppe-rallye@orange.fr</a> .....
Site internet	: <a href="http://www.rallye-dieppe.com">www.rallye-dieppe.com</a> .....

#### Organisateur Administratif

Nom	: ASA Pays de Dieppe .....
Adresse	: Parking de la Barre 8 Rue Claude Groulard 76200 Dieppe .....
Téléphone	: <b>06 10 67 72 95</b> .....
Email	: <a href="mailto:asapaysdedieppe.poppy@orange.fr">asapaysdedieppe.poppy@orange.fr</a> .....

#### Permanence du rallye & PC Course & Salle de Presse

Avant le rallye	: au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye
PC Course & Salle de Presse	: Hippodrome de Dieppe - 76370 Rouxmesnil-Bouteilles

### Comité d'Organisation :

Président :	Hubert VERGNORY
Vice-Président & Resp Implantation	Mickael BERTHE
Secrétaire & Resp Administratif	Catherine QUESNEL
Trésorier & Resp des Officiels	Edouard MATHIOT
ES 4 / 7	Mathieu HEBERT / Nathan BERTHE
ES 1	Alexandre LEGOIS
ES 3 / 6	Pierre RENAULT / Hugo JOUEN
ES 2	Florian BRIET
ES 5 / 8	Laurent PANIER
Base d'essai	Marine PANIER
Responsable des vérifs techniques	Laurent PESCE
Responsable parc assistance :	Patrice RIOLLAND
Responsable parc fermé :	Ludovic BOSCHER
Responsable commissaires :	Arno VIANDIER
	Joachim HORVILLE
Responsable partenaires :	Carole ROQUIGNY
Logistiques & Administratifs	Stéphane HAUCHECORNE
	Antoine GUEVILLE
	Laurine ROMAIN
	Maryse DEMINGUET
	Aurélien MEMPIOT
	Paul HAUCHECORNE
	Olivier JEAN
	Thierry DUMONT
	Angelique AVENEL
	Patrice AMOURETTE
	Arnaud LAVERDURE
	Fabrice ROULAND
Responsable site internet :	

### 1.1p. OFFICIELS

<b>Observateur FFSA</b>	Bernard DEMEUZOIS	1985-0412
Chauffeur	Xavier CALLOIN	18045-0106
<b>Collège des Commissaires Sportifs :</b>		
Président	Gilles ROUX	1482-1504
	Franck MARIE	5847-1318
	Marie PINTO	309787-0116
<b>Direction de Course :</b>		
Directeur de Course Général	Jean-Marc ROGER	3257-0114
Directeur de Course Adjoint	Mickael LACHERE	58237-0112
Directeur de Course VH / Nouveau Départ	Jannick DAUBIGNE	6560-0410
Adjoints à la direction de Course	Martine PICHELIN	18416-0116
	Dimitri HEMBERT	205021-0112
	Alain OVIEDE	196080-1318
Adjoints au DIR de Course délégués :		
Responsable des Parcs	Claudine LEMARCHAND	1459-0108
Epreuves spéciales	Patrick JOVE	128187-0112
	Jacques COURTIN	6233-1504
	Guillaume LEGRAND	220796-1303
	Alain ANGELMANN	214977-0302
	Sebastien DEUIL	113016-1303
	Claude ROJ	142485-1303
	Julien MEURET	314009-0111



Véhicule Tricolore	François LANGLET Daniel DESCAMPS	1559-0102 221662-0114
<b>Médecin Chef Secouristes</b>	Hervé GALLOIS Croix rouge	332301-1317
<b>Salle de presse</b>	Frédéric Dart	
<b>Commissaires Techniques</b>	.	
Responsable	Jean BOUQUET	3387-1317
Adjoint et Nouveau Départ	Jean-Louis AUBLE Régis BEREAU Jacques SALENNE Laurent BLANCHOU Jerome BONHOMME (stagiaire) William BLOT Laurent BRAURE Agathe LOUCHART Victor GRUERE (stagiaire)	4592-1317 136886-1201 18219-1306 52852-1411 164451-1317 236179-1318 196163-1317 144172-1317 371644-1308
<b>Chargés des relations avec les concurrents</b>		
Responsable	Sophie GARDIA	54158-1504
Membres	Aurélie FERNANDES Angélique GODEFFROY Patrick GRENIER Michel TESNIERE	6743-0112 248557-0114 220147-0112 125487-1317
<b>Juges de fait</b>		
Equipe n°1	Martine ANICOTTE Yves ANICOTTE	4313-0102 5161-0102
Equipe n°2	Philippe DOLIQUE Roselyne DOLIQUE	122520-0114 150545-0114
<b>Informatique</b>	PK SOFT	
<b>Liaisons Radios</b>	Ligue des Hauts de France	
<b>Speakers</b>	Guy VALLOT Eric VALLEE	

### 1.2p. ELIGIBILITE

Le 51<sup>e</sup> RALLYE de Dieppe – Normandie compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes 2<sup>ème</sup> Division 2025
- La Coupe de France des rallyes Coefficient 4 2025
- Le Championnat de la Ligue de Normandie 2025

### 1.3p. VERIFICATIONS

#### **Vérifications administratives OBLIGATOIRES :**

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires au :

**Bar Resto Chez Loulou 3 route de la mer 76590 BELMESNIL pour les Samedi 3 et Dimanche 4 Mai**  
**Hippodrome de Dieppe à Rouxmesnil-Bouteilles les Jeudi 8 et Vendredi 9 Mai**

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture



Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

**Les équipages devront se présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents avec les originaux de leurs permis de conduire et licences.**

### **Vérifications techniques avant le rallye :**

**Pour les équipages qui ne participent pas à la séance d'essai :**

Elles auront lieu le Vendredi 9 Mai 2025 de 09h00 à 17h00 à l'hippodrome de Dieppe – 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye ([www.dieppe-rallye.com](http://www.dieppe-rallye.com)) et consultables lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits du vendredi et du samedi)**.

**Pour les équipages qui participent à la séance d'essai :**

Elles auront lieu le Vendredi 9 Mai 2025 à partir de 8h30 sur le site de la base d'essai à Tourville sur Arques. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications. De même les boîtiers de Géolocalisation seront remis au même endroit.

A l'issue des vérifications, les voitures pourront participer à la séance selon le règlement prévu (7.5.20p).

L'heure maximum pour la mise en parc Fermé est fixé à 16h00, et cela uniquement pour les participants à la base d'essai.

### **Vérifications techniques finales :**

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession KIA à Rouxmesnil-Bouteilles. Le prix horaire de la Main d'œuvre est de 60 € T.T.C

## **ARTICLE 2p. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3p. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1p. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5p.** Toute personne qui désire participer au 51ème RALLYE de Dieppe - Normandie doit adresser la demande d'engagement dûment complétée avant le Lundi 28 Avril 2025 minuit à :

**HUBERT VERGNORY  
VILLA BERIGNY  
2 RUE DE LA PETITE CHASSE  
76200 DIEPPE**

**Tel : 06 69 47 98 45 - Mail : [dieppe-rallye@orange.fr](mailto:dieppe-rallye@orange.fr)**

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et les documents cités ci-dessous avant le Lundi 28 Avril 2025 (cachet de la poste faisant foi).

**La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :**

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche homologation
- Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA
- Copie de la licence-concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement

Les concurrents pourront fournir les copies des documents lors des vérifications administratives obligatoires  
**Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des vérifications administratives.**

**3.1.10p. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum.** Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 180 voitures. Soit 140 modernes et 40 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 40 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 180 équipages au total.

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye [www.rallye.dieppe-rallye.com](http://www.rallye.dieppe-rallye.com).

**3.1.11.1p.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **620 € avec le système de géolocalisation**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1240 € avec le système de géolocalisation

**Les équipages engagés au Rallye de Dieppe - Normandie bénéficieront d'un tarif préférentiel sur l'engagement du Rallye Régional d'Envermeu organisé par Dieppe-Rallye les 20 et 21 septembre 2025, soit 280 € au lieu de 320 €, (une seule remise par équipage)**

### **Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye**

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et à les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

**3.1.8p.** Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'engagement, le concurrent ainsi que les membres de l'équipage se soumettent aux seules juridictions sportives reconnues par le Code Sportif International, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement et du règlement particulier de chaque rallye.

**3.1.12p.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques seront mis en banque le jour des vérifications.**

**FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit ( Mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.**

### **3.2p. EQUIPAGES**

**3.2.7p.** Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires.

**3.2.9p.** Le port du casque est interdit en dehors des ES. Cependant, une tolérance de 500 m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le roadbook et par des panneaux spécifiques.

**3.2.10p.** Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.



**Retrait de Licence :** (règlement médical) Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5. du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

### 3.3p. ORDRE DE DEPART

Le départ du 1<sup>er</sup> concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C-Modernes).

Pour la première étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après **la dernière ES courue de la 1<sup>ère</sup> étape**. Les pénalités de la 1<sup>ère</sup> étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2<sup>ème</sup> étape.

## ARTICLE 4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3p. ASSISTANCE

#### *Hippodrome de Dieppe*

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance. Le stationnement de véhicules dans des lieux non autorisés sera considéré comme étant de l'assistance interdite. Les concurrents devront respecter les emplacements qui leur sont attribués par l'organisation, toute infraction pouvant être sanctionnée. La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m<sup>2</sup> par voiture + 40 m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification « ASSISTANCE RALLYE DE DIEPPE – NORMANDIE 2025 », qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

**Le parc d'assistance sera ouvert uniquement du Jeudi 8 Mai 2025 à partir de 14h00 au dimanche 11 Mai 2025 à 08h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent emmener leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

### 4.9p. GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis aux vérifications techniques avant le Rallye, contre une caution **(en chèque de 200€ à l'ordre de Dieppe Rallye)**.

Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.



En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

**Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES**

Dieppe Rallye s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la Ligue. Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## **ARTICLE 5p. PUBLICITE**

### **5.1.1p. Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard

### **5.2p. Publicité**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Dimension des panneaux de portières 70mm x 50mm

En plus des plaques de rallye, des panneaux de portière et des n° d'identification **il sera délivré 2 numéros adhésifs (hauteur 220mm). Ils seront à apposer sur chaque vitre de custode en haut et vers l'avant.**

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 51ème Rallye de Dieppe - Normandie représente un parcours total de 308.10 km, dont 8 spéciales chronométrées d'une longueur de 139.85 km.

Il comporte 1 étape de 1 section et 1 étape divisée en 2 sections.

Etape 1 ..... 67.70 km dont 24.85 km de spéciales

Etape 2 ..... 240.40 km dont 115.00 km de spéciales

Les épreuves spéciales :

- ES 1 : TERROIR ET FALAISES 1 x 14.35..... = 14.35 km
- ES 2 : LES GRANDES VENTES 1 x 10.50..... = 10.50 km
- ES 3 / 6 : LA VIENNE 2 x 15.00..... = 30.00 km
- ES 4 / 7 : LES JACQUEMARTS 2 x 27.50..... = 55.00 km
- ES 5 / 8 : TERROIR DE CAUX 2 x 15.00..... = 30.00 km

**Une base d'essai sera organisée à Tourville sur Arques (voir article 7.5.20p) = 2.20 km**

### **6.2p. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances auront lieu (**3 passages maxi par ES**) :

- Samedi 3 Mai 2025 de 9h00 à 18h00
- Dimanche 4 Mai 2025 de 8h30 à 18h00
- Jeudi 8 Mai 2025 de 8h30 à 18h00
- Vendredi 9 Mai 2025 de 8h30 à 17h00

Le carnet d'itinéraire sera disponible à partir de 8h30 les Samedi 3, Dimanche 4 Mai au bar restaurant chez Loulou 3 Rte de la mer 76590 à Belmesnil et à partir de 8h30 les Jeudi 8 Mai et Vendredi 9 Mai à l'hippodrome à Rouxmesnil-Bouteilles.

**Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise côté passager.**

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, pointer eux-mêmes leur feuille de pointage aux endroits indiqués en remplissant la case correspondante au stylo à bille. Des contrôles seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en pointant leur passage, des comparaisons étant effectuées ensuite avec les feuilles de pointage. Les feuilles de pointage sont à rendre obligatoirement aux vérifications techniques. L'absence de pointage ou l'absence de feuille de pointage sera considérée comme une infraction et traitée comme telle.

Durant les reconnaissances et particulièrement lors des passages dans les localités traversées par les épreuves spéciales, les concurrents devront **IMPERATIVEMENT**, sous peine de sanctions, respecter les règles du Code de la Route ainsi que la signalisation mise en place par l'organisation à la demande des municipalités (Art.6.2.1. de la Réglementation Générale des Rallyes).

#### **6.4p. CIRCULATION**

Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire. **La circulation des plateaux et véhicules d'assistance est interdite en centre-ville de Dieppe.** Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

## **ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1p. DEPART**

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront réunies dans un parc fermé de départ gardé du Vendredi 9 Mai 9h00 au Dimanche 11 Mai 0h00. Les équipages au complet disposeront de 15 minutes pour se rendre au parc fermé.

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

**7.2.11p.** Il est prévu un repositionnement avant passage sur le podium d'arrivée (CH 8A)

### **7.3.17p. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON**

Conforme au règlement standard de la FFSA

**7.5.1p.** Les épreuves spéciales seront chronométrées au 1/10ème de seconde.

### **7.5.13.1p. EPREUVE SPECIALE "AVEC BOUCLE"**

Lors de l'épreuve spéciale (ES 3/6) se déroulant en boucle et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs seront donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le **carnet** de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10<sup>ème</sup>. Le secteur de liaison tient compte de cette particularité.

#### 7.5.17p. SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande**. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs.0

#### 7.5.20p. SEANCE D'ESSAIS

**Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 9 Mai, qui aura lieu de 9h00 à 13h00.** Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur la demande d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 120 euros et réduit à 70 euros pour les licenciés de l'ASA Pays de Dieppe**. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas les coordonnées (nom, prénom, numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, **un commissaire technique effectuera l'ensemble des vérifications techniques préliminaires du rallye**. Les reconnaissances seront autorisées.

Si le nombre de participants est inférieur à 10, Dieppe Rallye se réserve le droit d'annuler cette séance d'essais.

### ARTICLE 8p. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 9p. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les résultats du rallye seront affichés le Samedi 10 Mai 2025 dans le délai de trente minutes après l'arrivée au CH 8A du dernier concurrent.

Il sera extrait du classement général, un classement par groupes, un classement par classes et un classement féminin.

## ARTICLE 10p. PRIX

La remise des prix aura lieu Samedi 10 Mai 2025 sur le podium d'arrivée Place Nationale à Dieppe. L'ordre de passage s'effectuera du 10<sup>ème</sup> équipage classé au 1<sup>er</sup> et ensuite dans l'ordre d'arrivée pour les suivants.

CLASSEMENT GENERAL	
1 <sup>er</sup>	750€
2 <sup>ème</sup>	400€
3 <sup>ème</sup>	300€

CLASSEMENT PAR CLASSES (32 Classes - N1, N2, N2s, N3, N4, A5, A5k, A6, A6k, A7, A7k, A7S, A8, A8W, R1, Rally5, Rally4, R2, FR2, R2j, R3, R4, Rally2, Rally3, GT9, GT10, RGT, GT+, F2/11, F2/12, F2/13, F2/14, F2/15, FRC6)			
Nombre de partants	1 à 3	4 à 10	+ de 10
1 <sup>er</sup>	½ E	1 E	1 E
2 <sup>ème</sup>	-	½ E	½ E
3 <sup>ème</sup>	-	-	¼ E
<b>TOTAL = (1050x30)</b>			<b>31.500 €</b>

CLASSEMENT FEMININ		
Nombre de partants	1 à 3	4 et plus
1 <sup>er</sup>	½ E	1 E
2 <sup>ème</sup>	-	½ E

Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R2J, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les classes R1, R2 et R3.

En dessous de 100 partants, la remise des prix sera réduite hormis pour le classement général. Entre 90 et 99 partants 90 % de la remise prévue, entre 80 et 89 partants 80% .....

Chacun des équipages classés recevra une coupe ou cadeau, si présent à la remise des prix.

Les chèques seront envoyés la semaine suivante du rallye.

